

Face aux difficultés, l'association Soliseniors contrainte de se dissoudre

L'ambiance était morose lors de la dernière assemblée générale de la double association Soliseniors et Soliseniors +++. Les membres ont acté la dissolution. En cause : un déficit de 26 132 €. Trois services seront cependant maintenus.

Le Républicain Lorrain - 24 févr. 2024 à 19:04 - Temps de lecture : 2 min



Les visages des membres du comité étaient fermés lors de la dernière assemblée générale de la double association Soliseniors et Soliseniors +++.

« C'est la mort dans l'âme, au vu d'une situation catastrophique que je vous ai convoqué cet après-midi ». C'est par ces mots que le président Jean Marie Scharff a débuté la séance de l'assemblée générale extraordinaire. À l'ordre du jour, la dissolution de la double association Soliseniors et Soliseniors +++.

La vocation de ces deux associations guénangeoises et bertrangeoises créées en 2007 pour la première et en 2013 pour la seconde, était pourtant noble : permettre aux Guénangeois et Bertrangeois âgés de plus de 65 ans ou handicapés à plus de 66 % de rester à leur domicile dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible.

Un déficit de 26 132 €

Depuis la dernière assemblée générale extraordinaire de la dernière chance qui a eu lieu le 21 décembre dernier et malgré des mesures drastiques avec l'augmentation des cotisations et l'ajout de frais de fonctionnements aux prestations assurées, la situation n'a fait qu'empirer.

Résultat : une baisse du nombre d'adhérents et l'augmentation des coûts de fonctionnement, avec une salariée. Soit un déficit de 26 132 € affiché avec des réserves réduites à peau de chagrin.

Le vote des adhérents venus en nombre salle Voltaire n'a pu être que positif pour entériner la décision du comité.

Lors de cette réunion, Pierre Tacconi, maire de Guénange, n'a pas manqué d'expliquer que les études pour maintenir à flot l'association ont montré son impossibilité financière.

Trois services maintenus

Trois services seront cependant maintenus. Tout d'abord, la conduite collective pour les courses dans les magasins de Guénange deux fois par semaine sera reprise par l'association des anciens Les quatre Printemps qui disposera du véhicule rétrocédé de Soliseniors mais conduit par des bénévoles.

Une nouvelle convention entre les taxis de la ville et la municipalité va également entrer en vigueur pour les transports médicaux.

Autre service conservé : le voyage annuel avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances est pérennisé. Les conditions restent à définir.

Le comité est chargé des modalités de dissolution.

C'est une ambiance morose partagée par tous les participants qui flottait à la fin de la réunion.